

de la protection des cours de justice ; ils ont voulu se substituer aux tribunaux et s'ériger en juges, dans leur propre cause.

“ Ne voulant pas réduire les dépenses, ils se sont trouvés dans la nécessité d'imposer des taxes directes. Leur loi de cette année que nous avons arrêtée à temps, n'était qu'un commencement ; elle ouvrait la porte aux taxes de tous genres qui, jusqu'à ce jour, sont heureusement demeurées inconnues aux habitants de notre province.

“ Le huit mars courant nous avons fait connaître notre programme à la chambre, en peu de mots. Je le répète encore ici dans les mêmes termes.

“ Le nouveau cabinet déclare qu'il abandonnera le bill qui a pour but l'imposition de nouvelles taxes ; il se propose de faire face aux obligations de la province, et d'exécuter les entreprises à l'accomplissement desquelles la foi publique est engagée, par un système d'économie et de retranchement qui exemptera le peuple de l'imposition de nouveaux fardeaux.

“ Nos adversaires ne voyaient qu'un moyen de réparer les fautes qu'ils ont commises pendant leur longue administration : la TAXE DIRECTE. Nous voyons un autre moyen, que nous sommes décidés à adopter : L'ECONOMIE. C'est à la province à choisir entre les deux.”

Et ce document, monsieur, portait la signature d'une homme qui est passé à travers, et est sorti comme un honnête homme, de nos luttes politiques, toujours si violentes, et qui scouille les plus belles réputations. Et aujourd'hui, comme toujours, après vingt ans de luttes et de revers politiques, il a la vénération de ses amis et le respect de ses adversaires comme récompense d'une vie honorable. Tout le monde a deviné qu'il s'agit de l'honorable M. Joly, auteur de ce programme et digne chef du ministère qui a cherché loyalement à le mettre à exécution.

Ceux de mes collègues actuels qui étaient ici en 1878 se rappellent encore, j'en suis convaincu, les déclarations de feu M. Bachand, alors trésorier de la Province, lorsque, épuisé par la maladie qui l'a enlevé si tôt à ses amis et au pays, il disait :

“ Le gouvernement, en prenant la direction des affaires, s'est engagé à remplir toutes les obligations légitimes de la province, au moyen d'un système

d'économie et de retranchement, bien appliqué, et sans recourir à la taxe directe. La tâche du ministère est aussi difficile qu'importante, car il s'est glissé des abus considérables dans l'administration de la chose publique, et nous aurons beaucoup d'obstacles à renverser pour détruire ces abus et remédier aux maux qui existent ?

En 1879, l'honorable M. Langelier, que les citoyens de Québec viennent d'honorer de nouveau de leur confiance, en l'élevant pour la seconde fois au poste important de premier magistrat de la capitale provinciale, répondant aux observations de l'honorable député de Sherbrooke, faites à l'occasion de l'exposé financier, disait :

“ Il n'y a pas lieu de parler de la nécessité d'imposer de nouvelles taxes comme le prétend l'honorable député de Sherbrooke ; avec de l'économie, de la sagesse et du soin dans l'administration des affaires de la province, nous pouvons espérer que dans un avenir très rapproché, l'état de nos finances nous permettra de mieux doter l'éducation et les institutions de bienfaisance, d'aider l'agriculture et la colonisation d'une manière efficace, et de développer les ressources de la province pour lui faire atteindre la position à laquelle elle a droit de prétendre dans la confédération.”

Voilà quelle était la politique du ministère Joly. Cette politique accueillie avec faveur par le peuple de cette province, et sanctionnée par la majorité de cette chambre, fut repoussée par le conseil législatif à la demande de l'honorable M. Ross, Premier Ministre actuel, et finit par échouer complètement, grâce à la trahison de quelques individus, que l'opinion publique a déjà flétris, et que l'histoire mettra au nombre de ceux qui ont perdu tout droit à l'estime publique.

Malgré l'opposition la plus acharnée qui ait jamais été faite à un gouvernement, le ministère Joly avait réussi à économiser, sur les dépenses ordinaires, une somme de \$270,000. Le fait fut admis par l'honorable M. Church, dans le temps, lorsqu'il déclara que les dépenses générales de M. Joly avaient été moindres que les siennes de \$30,000. Or comme dans ces dépenses générales se trouvaient comprises \$246,000 de plus que l'année précédente pour fonds d'amortissement et intérêts, que M. Church avait oublié de payer, il est cons-

tant que, malgré
tiques du député
couronnés de suc

Toute la quest
époque, comme
si, en pratiquant
mie, on pouvait g
de nouvelles taxe
disaient oui et
saient non. C'éta
cation entre les
telle de le nier ; l
prouver.

Nous venons d
gramme Joly ; r
roles de M. Ro
que le sien était

“ L'Honorable
le public pendan
lui assurant qu
n'y aura pas de t
nécessité pour
par quelques m
avec d'autres for
penables du pay
pas durer longt
257.)

“ Si nous trou
dire que c'est le
n'est pas suffisan
rêts et les dép
l'administration
ques, alors nous
sérieusement à
et à diminuer r

“ Je regrette
présente positio
seule méthode
à suivre est de
la province not
DE LUT DEMAN
L'AMELIORER.”

Voilà qui est
ne suffisait pas
de nouvelles ta
nous payons \$
térêt de la dett
sont augment
vient de nous
politique qu'il
d'énergie en 18

La chambre
cécrité et lui ac
les circonstanc

A tout événe
gouvernement
tâche qu'il av
grande partie
qui, au conseil
gie digne d'un